



## VILLE DE L'ISLE-ADAM

### DÉCISION DU MAIRE N°26/2024

**Objet : Contrats de maintenance concernant les logiciels CD-ROM « Guide Etat-civil » et CD-ROM « Mariage des étrangers en France ».**

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que les contrats de maintenance des logiciels CD-ROM « Guide Etat-civil » et CD-ROM « Mariage des étrangers en France » utilisés par le Service Etat-civil de la Ville, sont arrivés à échéance et qu'il convient de souscrire de nouveaux contrats.

Considérant les propositions de la société A.D.I.C. Informatique, B.P. 72001 – 30702 UZES Cedex, selon les modalités suivantes :

- Contrat de maintenance du logiciel CD-ROM « Guide Etat-civil », pour un montant annuel de 60,00€ HT (72,00€ TTC), pour une durée d'un an renouvelable tacitement deux fois.
- Contrat de maintenance du logiciel CD-ROM « Mariage des étrangers en France », pour un montant annuel de 84,00€ HT (100,80€ TTC), pour une durée d'un an renouvelable tacitement deux fois.

### DÉCIDE

- **de souscrire** les contrats de maintenance concernant les logiciels utilisés par le Service Etat-civil de la Ville avec la société A.D.I.C. Informatique, B.P. 72001 – 30702 UZES Cedex, pour un montant annuel de 60,00€ HT (72,00€ TTC) pour le CD-ROM « Guide Etat-civil » et un montant annuel de 84,00€ HT (100,80€ TTC) pour le CD-ROM « Mariage des étrangers en France », selon les modalités exposées ci-dessus.
- **de procéder à la signature** des pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 9 février 2024,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20240209-26-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2024

Mise en ligne le 12 février 2024

Le Maire de L'Isle-Adam,

**Sébastien PONIATOWSKI**

*Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM

TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75

[www.ville-isle-adam.fr](http://www.ville-isle-adam.fr)